



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>REGLEMENT GENERAL.....</b>	<b>2</b>
<b>1.1</b>	<b>LICENCES .....</b>	<b>2</b>
<b>1.2</b>	<b>REGLEMENT DES COMPETITIONS.....</b>	<b>2</b>
<b>1.3</b>	<b>ORGANISATIONS DES COMPÉTITIONS LQEN BASSIN .....</b>	<b>2</b>
<b>1.4</b>	<b>ORGANISATIONS DES COMPÉTITIONS LCN EN MILIEU NATUREL (EAU LIBRE) .....</b>	<b>3</b>
<b>1.5</b>	<b>LES OFFICIELS, JUGES ET ARBITRES.....</b>	<b>3</b>
<b>1.6</b>	<b>ENGAGEMENTS .....</b>	<b>6</b>
<b>1.7</b>	<b>PERFORMANCES / RÉSULTATS.....</b>	<b>7</b>
<b>1.8</b>	<b>COMMISSION SPORTIVE (TOUTES DISCIPLINES) .....</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>REGLEMENT FINANCIER .....</b>	<b>8</b>
<b>2.1</b>	<b>TARIF DE LA LICENCE 2020 / 2021 .....</b>	<b>8</b>
<b>2.2</b>	<b>DROITS D'ENGAGEMENT .....</b>	<b>8</b>
<b>2.3</b>	<b>DÉPLACEMENTS LCN .....</b>	<b>10</b>
<b>2.4</b>	<b>FORMATION .....</b>	<b>10</b>
<b>2.5</b>	<b>OFFICIELS (NATATION COURSE, MAITRES ET EAU LIBRE) .....</b>	<b>11</b>
<b>2.6</b>	<b>DISPOSITIFS FINANCIERS D'AIDES AUX CLUBS .....</b>	<b>11</b>
<b>2.7</b>	<b>CONDITIONS DE PRET DE MATERIEL AUX CLUBS.....</b>	<b>12</b>
<b>3</b>	<b>LITIGES .....</b>	<b>12</b>

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL

## 1.1 LICENCES

Tout pratiquant, dirigeant et officiel dans un club affilié à la FFN doit être licencié.

En Nouvelle Calédonie, pour toute obtention de la licence FFN :

- une première licence ou un renouvellement après une interruption de licence ou un renouvellement après trois années consécutives, un certificat médical de moins de trois mois à la prise de licence est exigé (cf : délibération 22 août 2006). Contenu du CM « absence de contre-indication à la pratique « en compétition » de la natation et/ou water polo et/ou natation artistique.
- un renouvellement de licence d'une année sur l'autre dans un maximum de trois années consécutives, je réponds à toutes les questions du questionnaire de santé, si toutes les réponses sont « Non » je dois simplement une attestation (fournie) de réponse négative au questionnaire, si une des réponses est « Oui » je dois fournir un nouveau certificat médical.

Tous les clubs sont tenus de licencier la totalité de leurs membres, qu'ils soient pratiquants ou non, dirigeants, officiels ou autres fonctions au bord de bassin. (cf. article 18.1 des statuts de la Fédération Française de Natation : « Tout membre adhérent à une structure visée à l'article 3 des Statuts doit être en possession d'une licence délivrée quelle que soit la discipline pratiquée »).

La période de prise de licence auprès de la Ligue Calédonienne de Natation sur ExtraNat se situe du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

## 1.2 RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Tous les licenciés doivent se conformer et se soumettre :

- Aux règlements F.F.N.
- Aux dispositions du règlement et programme sportif 2020-2021 de la Ligue Calédonienne de Natation.
- Aux règlements d'hygiène, de sécurité dans les lieux dans lesquels ils seront habilités à pratiquer.

## 1.3 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS LCN EN BASSIN

La Ligue Calédonienne de Natation déposera sa demande de mise à disposition du bassin et du matériel auprès des communes et/ou des gestionnaires en début de saison.

Le déplacement du matériel inhérent au bon déroulement de chaque compétition, sur les bassins du Grand Nouméa, s'effectuera en association avec un responsable logistique du club accueillant ladite compétition.

Les clubs gestionnaires ou utilisateurs du bassin accueillant la compétition auront la responsabilité de la **mise en place et du démontage** des installations suivantes :

1. Les lignes d'eau posées et tendues, une ou deux lignes de faux-départ, deux lignes de virage (natation course)
2. Le champ de jeu complet (water-polo)
3. L'aménagement du bassin (natation synchronisée)
4. Chaises / bancs et tables pour les chronométrateurs, jury, officiels et chambre d'appel
5. Tivolis et tentes pour les officiels et la chambre d'appel
6. Chronométrage électronique (plaques de touche et plateforme de plot) * par In Live
7. Chaises nageurs (derrière les plots) et bancs joueurs
8. Podium
9. Infirmerie
10. Local ou espace abrité pour les officiels
11. Un local ou espace abrité avec table, chaises, branchement électrique et connexion wifi (si possible) pour le secrétariat de la compétition
12. Sono obligatoire

L'avis motivé des présidents de clubs, au besoin par courrier électronique, sera recueilli à la majorité pour toute modification au programme sportif (hors règlement) en cours de saison si nécessaire pour des raisons d'optimisation d'organisation, après accord du comité directeur.

La majorité des responsables des clubs présents lors des compétitions doit être recueillie pour toutes adaptations de programme sur le bord du bassin.

## 1.4 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS LCN EN MILIEU NATUREL (EAU LIBRE)

La Ligue Calédonienne de Natation assurera toutes les démarches nécessaires à :

- l'obtention des autorisations administratives
- La mise à disposition de la surveillance médicale
- La fourniture du matériel (hors embarcations)

Les clubs de natation participants assureront toutes les démarches nécessaires à :

### o **Installation – désinstallation - bénévoles « site » :**

Mise en place de la course	2 personnes par club
Désinstallation de la course	2 personnes par club

### o **Sécurité « Plan d'eau » :**

Sécurité	<b>Bateau</b>	4 minimum
Sécurité	<b>Bateau ou Bombardier</b>	6 minimum
Sécurité	<b>BEESAN ou BNSSA</b>	1 par club (4 minimum)
Officiels	<b>Juge arbitre</b>	1 bateau
Officiels	<b>Juge de virage</b>	1 embarcation par bouée <i>facultatif</i>

## 1.5 LES OFFICIELS, JUGES ET ARBITRES

Une commission des Officiels composée d'un représentant du comité directeur de la LCN et du responsable des officiels de chaque club (ROC) se réunira en début de saison pour désigner le ROC en charge de la composition du jury pour chaque réunion des compétitions organisées par la LCN.

### **NATATION COURSE, MAITRES :**

#### o **NOMBRE D'OFFICIELS ET COMPOSITION MINIMALE DES JURYS**

Pour l'organisation des compétitions, l'homologation de records et de meilleures performances, suivant les règlements de la F.I.N.A. et de la FFN, la composition du jury, en plus du délégué LCN et du jury d'appel sera constituée, à minima, de la manière suivante :

	8 lignes	7 lignes	6 lignes	5 lignes
<b>JUGES ARBITRES</b>				
Juge Arbitre	1	1	1	1
Superviseur	1	1	1	1
<b>JUGES</b>				
Starter	1	1	1	1
Juge de Nage	4 autres que JA et Starter	4 autres que JA et Starter	2 autres que JA et Starter	2 autres que JA et Starter
Juge de virage départ	3	3	3	2
Juge de virage Opposé	3	3	3	2
Juges à l'arrivée en chef	optionnels	optionnels	optionnels	optionnels
Chronomètres en chef	1	1	1	1
<b>CHRONOMETREURS</b>				
Juges à l'arrivée	optionnels	optionnels	optionnels	optionnels
Chronomètres	9	9	7	6
<b>Officiels autres postes</b>				
Secrétariat ExtraNat	1	1	1	1
Chronométrage électronique	1	1	1	1
Chambre d'appel*	1	1	1	1
Ramasseur de fiches*	1	1	1	1
Speaker*	1	1	1	1
<b>Nombre minimum d'officiels</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>21</b>

\*postes pouvant être tenus par des bénévoles non licenciés sans limite d'âge.

o **RÉPARTITION MINIMUM DES OFFICIELS PAR CLUB :**

Il sera prévu 2 chronomètres "volants" qui pourront, à la demande du juge arbitre, soit chronométrer les deux premiers nageurs de chaque course, soit remplacer un chronomètreur défaillant, ou bien être le 3<sup>ème</sup> chronomètreur d'une ligne à la demande du responsable d'un club au juge arbitre si une tentative de record est envisagée. **Aucune compétition ne sera organisée sur 10 lignes. La configuration minimale de tous les bassins sera le chronométrage semi-automatique.**

**Rappel :** En cas d'insuffisance d'officiels pour une réunion, cette dernière pourra être annulée ou reportée, à la discrétion du Juge Arbitre.

**COMPÉTITIONS sur NOUMEA ou GRAND NOUMEA en chronométrage automatique ou semi-automatique :**

TYPE DE BASSIN	50M			25M		
	8 Lignes	7 lignes	6 lignes	7 lignes	6 Lignes	5 Lignes
CNC	11	11	10	10	8	8
OLYMPIQUE NOUMEA	6	6	6	6	5	5
DUMBEA NATATION	7	7	6	6	6	5
MONT-DORENATATION	4	4	4	3	3	3
CMO LA FOA	1 officiel pour 1 à 4 nageurs engagés, 2 officiels si plus de 5 nageurs engagés					
CN POINDIMIE						
P'TITS PICOTS						

Calcul effectué sur les chiffres arrêté au 1<sup>er</sup> sept de l'année N-1. (Rappel : les officiels en validation ne sont pas comptabilisés dans les quotas imposés à chaque club).

Une réunion des ROCS de tous les clubs se tiendra si, pour des raisons particulières, une compétition doit exceptionnellement se dérouler en configuration manuelle.

**Chaque officiel A ou B devra, comme le stipule le règlement FFN, s'astreindre à officier 8 réunions dans la saison.**

**Les pénalités imposées par la ligue seront relevées à la fin de chaque réunion.**

○ **FORMATION OFFICIELS :**

§ **Natation course**

Formation et recyclage officiels A :

√ 1 session annuelle

Formation et recyclage officiels B :

√ 2 sessions annuelles

§ **Eau libre**

Formation et recyclage officiels A et B :

√ 2 sessions annuelles

§ **Natation Artistique**

1 session formation officiel A, B, C et D

Recyclage officiel A, B, C et D

§ **Water-polo**

1 session annuelle

○ **LISTE DES BASSINS CERTIFIES (HOMOLOGUES) PAR LA FFN :**

Commune - établissement	bassin	Certification FFN	
DUMBEA CARD	25m	Oui	1 plaque de chronométrage
DUMBEA CARD	50m	Oui	2 plaques de chronométrage
LA FOA	25m	Oui	1 plaque de chronométrage
MONT-DORE	25m	Oui	sans plaque de chronométrage
NOUMEA CNC	25m	Oui	1 plaque de chronométrage
NOUMEA OUVEN-TORO	50m	Oui	2 plaques de chronométrage
NOUMEA RIVIERE SALEE	25m	Oui	1 plaque de chronométrage
POINDIMIE	25m	Non	sans plaque de chronométrage
POUEMBOU	25m	Non	sans plaque de chronométrage

○ **LISTE OFFICIELS CLUBS :**

En début de saison, les clubs devront fournir à la LCN une 1<sup>ère</sup> liste de leurs officiels actifs, toutes disciplines confondues, qui sera mise à jour régulièrement.

A l'issue d'une réunion en début de saison avec les ROC et le responsable de la commission des officiels de la LCN, il sera désigné, pour chaque réunion de chaque compétition LCN du programme, le club dont le ROC sera en charge de la composition du jury. A cette occasion la tête de jury (JA et Starter) sera désignée pour l'ensemble des compétitions figurant au calendrier de la saison en cours.

○ **COMPOSITION DES JURYS :**

La liste des officiels pour chaque réunion sera transmise par le ROC de chaque club au ROC qui aura en charge la composition du jury **le jeudi matin** précédent la compétition (avant 11h00).

Le ROC en charge du jury de la réunion communiquera la composition du jury à la LCN au plus tard le vendredi matin à 11h (48h avant la course pour l'eau libre), ainsi qu'aux clubs et au juge arbitre.

Il est demandé aux **officiels en poste à la table (secrétariat, chronométrage électronique et superviseur) d'être présents 1h30 avant le début de la compétition** pour les essais, vérifications, enregistrement des forfaits, etc.

Il est demandé aux **autres membres du jury d'être présents 1 heure avant le début de la compétition.**

○ **ROLE DU JUGE-ARBITRE :**

Le juge-arbitre est le garant de la régularité de la compétition. Il est responsable:

- du respect du programme et des règles d'engagements ;
- du respect des règlements sportifs de la FFN et des règles techniques de la FINA et des dispositions particulières de la FFN (règle des deux départs) ;
- du fonctionnement du jury (disqualification, chronométrage...);
- de l'instruction des réclamations ;
- de la validation des résultats (classement, temps et saisie des codes informatiques pour les disqualifications, forfaits...);
- le cas échéant, de l'établissement d'un rapport pour rendre compte des difficultés techniques ou organisationnelles rencontrées lors de la compétition et adressé à la LCN.

**EAU LIBRE EN « MILIEU NATUREL » :**

**RÉPARTITION MINIMUM DES OFFICIELS PAR CLUB**

Ces quotas ne seront pas, pour la saison 2020-2021, assujettis à des pénalités financières

Clubs	NBRE moyen de nageurs engagés	Jury minimum 10
Dumbéa natation	N > 14	3
Mont-Dore Natation	1 < N ≤ 7	1
Olympique Nouméa Natation	N > 14	3
Cercle des Nageurs Calédoniens	N > 14	3

○ **COMPOSITION DES JURYS :**

JURY MINIMUM		
Juge Arbitre	A	1 par course
Starter	B	1
Annonceur	B	1
Juges d'arrivée	A/B	3
Chronométreurs	A/C	3
Officiel de parcours	A	1
Officiel de sécurité	A	1
Officiel médical	*	1
Secrétaire	B	1
Commis de Course	B	1
Juge de virage (passage BOUEE)	C	1 par bouée

**WATER-POLO :**

Chaque équipe fournit un arbitre au minimum et participe à la table de marque par match.

**NATATION ARTISTIQUE :**

cf circulaire officielle 2020/2021 de la FFN.

Pour les compétitions organisées par la LCN :

Ø **Engagements EXTRANAT (natation course et natation course maîtres) :**

- Engagements obligatoires sur EXTRANAT **en ligne** (lorsque cela est indiqué dans les fiches en annexe) avant la date limite mentionnée sur le logiciel pour la compétition concernée. ⚠ horaires d'été et hiver en métropole

Ø **Engagements <https://www.ffneaulibre.fr/> (eau libre et maîtres eau libre) :**

- Engagements obligatoires sur la plateforme d'inscription [www.ffneaulibre.fr](https://www.ffneaulibre.fr/) **en ligne** avant la date limite mentionnée sur la page événement de la compétition concernée. ⚠.horaires d'été et hiver en métropole

Ø **Engagements après la date limite ExtraNat et jusqu'à la veille de la compétition (J-1) :**

- Engagements possibles au tarif d'engagement hors délai pour la natation course, eau libre en maîtres.
- Pas d'engagement possible en natation artistique et water-polo.
- 

Ø **Engagements après la date limite <https://www.ffneaulibre.fr/> à J-1 et jusqu'au jour de la compétition**

- Engagements possibles au tarif d'engagement hors délai, et en hors concours

Ø **Les forfaits :**

- **Les forfaits signalés par écrit jusqu'à 30 minutes avant le début de la réunion** sont considérés comme **des forfaits déclarés** (formulaires téléchargeables sur le site de la LCN).
- **Les forfaits non signalés par écrit 30 minutes avant le début de la réunion**, ainsi que les forfaits en finale non signalés par écrit 30 minutes après l'affichage des résultats de l'épreuve, hors raison médicale justifiée, sont considérés comme **forfaits non déclarés**.

**Attention :** Les engagements devront être effectués avec un temps d'engagement. Si celui-ci n'existe pas, il sera pris **le temps de référence de la saison précédente** ou indiqué **AT**.

## 1.7 PERFORMANCES / RÉSULTATS

🔍 **HOMOLOGATION DES PERFORMANCES EN NATATION COURSE ET MAÎTRES :**

Le tableau des records et meilleures performances par catégories d'âge de Nouvelle-Calédonie sera **contrôlé par la commission sportive et validé par le comité directeur qui suit pour toute la saison**.

🔍 **COMPÉTITIONS ORGANISÉES PAR LES CLUBS INTÉGRÉES AU PROGRAMME LCN :**

Toutes les compétitions organisées par les clubs doivent respecter le présent règlement dans son ensemble (y compris règlement sportif) pour être intégrées au programme de la LCN.

Les clubs devront transmettre le règlement de leur compétition en début de saison à la date définie, pour validation par le comité directeur.

De plus, les résultats des compétitions clubs en natation course et Maîtres ne seront pris en compte par la LCN et transmis à la FFN que si les conditions suivantes sont respectées :

- Gestion de la compétition sur Extranat **en ligne**.
- Jury conforme aux directives fédérales (voir « annuel règlements »).
- Deux officiels de clubs différents, au minimum, dans le jury.
- Deux clubs participants, au minimum, parmi les engagés présents.
- Transmission des résultats sous huitaine, y compris feuille du jury complétée et signée par le juge-arbitre.

🔍 **PARTICIPATION DES CLUBS AUX COMPÉTITIONS HORS NC :**

Les résultats des compétitions hors NC auxquelles les clubs sont amenés à participer seront pris en compte par la LCN et transmis à la FFN sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Demande d'autorisation de déplacement à soumettre à la LCN au moins un mois avant la compétition

(formulaire téléchargeable sur le site de la LCN).

- Saisie et envoi sous huitaine des résultats de la compétition sur ExtraNat pour la natation course, les maîtres et l'eau libre – **Fichier unique multi-clubs si plusieurs clubs ont participé à la même compétition** (exigence FFN).
- Fourniture des résultats papier avec performances des nageurs NC surlignés (exigence FFN).

## 1.8 COMMISSION SPORTIVE (toutes disciplines)

Chaque commission sportive est composée à l'initiative du président de la commission en question.

Le programme sportif de la saison est proposé par chaque commission sportive, validé en CD avant d'être voté en AG.

Les propositions de sélection établies par les commissions sportives sont soumises à l'approbation du Comité directeur.

# RÈGLEMENT FINANCIER

Les dispositions prévues dans les « règlements financiers et tarifs fédéraux » de l'« annuel règlement » FFN 2020-2021 sont applicables dans leur intégralité sauf dispositions particulières ci-dessous.

**Seuls les clubs à jour financièrement auprès de la LCN seront autorisés à engager leurs licenciés aux compétitions.**

## 2.1 TARIF DE LA LICENCE 2020/2021

Les tarifs fédéraux pour la saison 2020/2021 sont les suivants :

**Rappel : Tous les clubs affiliés à la FFN sont dans l'obligation de licencier tous leurs adhérents (cf. article 18.1 des statuts de la Fédération Française de Natation).**



### La Licence

2020 2021

- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que la licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- Le formulaire licence doit être imprimé en recto-verso page 1 et 2
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.



**Nouveauté :** Le certificat médical peut être scanné et gardé en **mémoire** via extraNat à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

#### Affiliation Annuelle

LICENCES	TARIFS		
	Part FFN	Part Ligue ou club	Total
Encadrement (dirigeant / benevole / officiel / entraineur)	10 €	5 €	15 €
Compétiteur (11 ans et plus fille / 12 ans et plus garçon)	32 €	18 €	50 €
Compétiteur (10 ans et moins fille / 11 ans et moins garçon)	20 €	14 €	34 €
Compétiteur été (11 ans et plus fille / 12 ans et plus garçon) (a)	16 €	14 €	30 €
Compétiteur été (10 ans et moins fille / 11 ans et moins garçon) (a)	14 €	12 €	26 €
Natation pour tous (16 ans et +)	5,8 €	4,2 €	10 €
Natation pour tous (15 ans et -)	12,5 €	9,5 €	22 €
Eau libre promotionnelle (plateforme eau libre ou club de ligue)	6 €	4 €	10 €
J'apprends à nager / Aisance Aquatique	12,8 €	2,2 €	15 €
e-licence (disponible via l'application swimmingheroes)	10 €	2 € (b)	12 €
Découverte (c)	1,5 €	0,5 €	2 €
Partenaire (d)	2 €	1 €	3 €

En cas de migration de licence vers une autre, il n'y a pas de surfacturation, seule la différence entre les deux licences est facturée.

(a) Uniquement pour les compétitions du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre au sein des clubs participant uniquement au circuit « compétitions estivales »

(b) 2 € reversés à un club sur décision de l'adhérent

(c) Pour la saison estivale 2021, la licence découverte est ouverte pour les dispositifs Nager Grandeur Nature, Water Polo Summer Tour, et autre(s) action(s) d'animation fédérale, après ouverture des droits par les services fédéraux.

(d) Disponible uniquement pour les clubs de fédération sportive partenaire ayant signé une convention avec la fédération. Exemple : Fédération Sportive des ASPTT.

#### Affiliation Animation

LICENCES	TARIFS		
	Part FFN	Part Ligue	Total
Encadrement (dirigeant / benevole / officiel / entraineur)	10 €	5 €	15 €
Natation pour tous (16 ans et +)	5,8 €	4,2 €	10 €
Natation pour tous (15 ans et -)	10 €	8 €	18 €
J'apprends à nager / Aisance Aquatique	12,8 €	2,2 €	15 €
Découverte (a)	1,5 €	0,5 €	2 €

En cas de migration de licence vers une autre, il n'y a pas de surfacturation, seule la différence entre les deux licences est facturée

(a) Pour la saison estivale 2021, la licence découverte est ouverte pour les dispositifs Nager Grandeur Nature, Water Polo Summer Tour, et autre(s) action(s) d'animation fédérale, après ouverture des droits par les services fédéraux.

## 2.2 DROITS D'ENGAGEMENT

### COMPÉTITION NATATION COURSE ET MAITRES NATATION COURSE :

Pour toutes les compétitions organisées par la LCN, les droits d'engagement et tarifs divers s'élèvent à :

	Droits d'engagement		
	Période d'engagement	Hors délai J-1	Forfait Non Déclaré Séries/Finales
Épreuve Individuelle	400 XPF	2 000 XPF	2 000 / 3 000 XPF
Épreuve Relais	1 500 XPF	4 000 XPF	3 000 / 5 000 XPF
Interclubs TC et Maitres	6 000 XPF par équipe de 10 nageurs	10 000 XPF par équipe de 10 nageurs	3 000 XPF
Interclubs Jeunes et Avenirs	2 000 XPF par équipe de 4 nageurs	4 000 XPF par équipe de 4 nageurs	3 000 XPF
<b>JOUR J / PAS D'INSCRIPTION</b>			
<b>RECLAMATION 20 000 XPF</b>			

FORFAIT Non Déclaré (Séries / Finales): Le paiement est exigible à réception de la facture émise par la LCN.

Réclamations: remboursable au club ayant obtenu gain de cause.

#### **EAU LIBRE ET MAITRES EAU LIBRE :**

	Épreuve Individuelle			Équipe / Relais		
	Droit d'engagement	Hors délai J-1	Hors délai jour J et hors concours	Droit d'engagement par personne	Hors délai J-1 par personne	Hors délai jour J et hors concours par personne
<b>NAGEURS LICENCIES FFN</b>	1 500 XPF	2500 XPF	4 000 XPF	1 500 XPF	2 500 XPF	4 000 XPF par personne
<b>NAGEURS NON LICENCIES FFN OU EL PROMO OU CLUB DE LIGUE * Avec certificat médical</b>	1 500 XPF + (10€) licence FFN	2 500 XPF	4 000 XPF			
<b>Forfait Non Déclaré 4 000 XPF</b>						
<b>RECLAMATION 20 000 XPF</b>						

FORFAIT Déclaré : jusqu'à 30 minutes avant le début de l'épreuve

FORFAIT Non Déclaré : Le paiement est exigible à réception de la facture émise par la LCN.

**RECLAMATION** : remboursable au club ayant obtenu gain de cause.

Le paiement des engagements, des forfaits non déclarés et autres pénalités par les clubs devra être effectué auprès de la Ligue Calédonienne de Natation **au mercredi suivant la compétition**. En cas de défaut de paiement aucun engagement ne sera possible pour la compétition suivante, parallèlement une majoration de 10% sera appliquée. Le paiement par virement bancaire est vivement encouragé.

#### **COMPÉTITIONS WATER-POLO :**

- EN ATTENTE DU PROGRAMME SPORTIF

## COMPÉTITIONS NATATION ARTISTIQUE :

- Un passage par journée de **Synchronat** 500 CFP/pers
- Championnats Natation synchronisée :
  - Individuel : 500 CFP
  - Equipe (duo/ballet) : 1 000 CFP

## 2.3 DÉPLACEMENTS LCN

Pour tout déplacement LCN (nageurs concernés : projet de performance d'accès au haut niveau voir dossier : « Parcours Calédoniens » (**compétitions et déplacements, regroupements et stages sur et/ou hors territoire**), tous les **clubs** devront s'acquitter auprès de la LCN, **avant le départ**, d'une **participation contractualisée après vote au congrès NC du projet de budget pour l'année 2021 concernant la natation et ses activités annexes** .

Déplacement compétition nationale au programme LCN :

En natation Course : **En attente**

En Natation Eau Libre : **En attente**

Déplacement compétition régionale : toutes les actions du programme LCN dans la zone géographique.  
**En attente**

Stage hors C.A.R.D: **En attente**

## 2.4 FORMATION

Les tarifs relatifs aux **formations fédérales** (assistant-club, brevets fédéraux) seront arrêtés par la LCN et validés par le comité directeur en fonction des coûts nets et du nombre d'intervenants.

### FORMATION OFFICIELS:

- ☐ Toutes les formations d'officiels (initiales et recyclage) sont gratuites.

## 2.5 OFFICIELS (Natation course, Maîtres et Eau libre)

Le bilan des pénalités sera communiqué aux clubs et devra être réglé auprès de la Ligue Calédonienne de Natation **au plus tard le mercredi suivant la compétition**. En cas de défaut de paiement aucun engagement du club concerné ne sera possible pour la compétition suivante, parallèlement une majoration de 10% sera appliquée. Le paiement par virement bancaire est vivement encouragé.

Les pénalités redevables sont :

Amende Applicable par officiel manquant et par réunion	2 000 CFP
Pénalité appliquée par officiel manquant en cas d'annulation d'une réunion	5 000 CFP

## 2.6 CONDITIONS DE PRÊT DE MATÉRIEL AUX CLUBS

- Demande à formuler 1 semaine avant la compétition.
- Le matériel est à retirer à la LCN et à ramener dans les 3 jours ouvrables.
- Le club et un représentant de la ligue doivent vérifier, ensemble, le retour et le bon état du matériel prêté par la LCN.
- Mise en valeur de l'image de la LCN sur le site de la compétition (2 banderoles), sur tous les supports e-média et sur l'affiche Club.

## LITIGES

Le Comité Directeur statuera sur l'ensemble des litiges de la saison.